



Le vice-président

Affaire suivie par

- Pôle Erdre et Cens - Services Techniques / Service Développement Urbain et Environnement

Tél. +33 (0)2 51 83 65 08

- DTA Ouest Agglomération

Tél. +33 (0)2 40 99 49 79

Nos réf. : 114_PECCOT_EI_avis_20180823

Monsieur Joseph PARPAILLON

Maire

Hôtel de Ville

9 Rue Marcel Deniau

44700 Orvault

Objet : Étude d'impact Peccot - Avis

Nantes, le **24 AOUT 2018**

COU 2018W01673		Lettre	Dossier
DIRECTION			
	O	C	
CAB			DEJ
CG			DICSS
DAST			DIFAJ
DACSE			DRH
ELUS DESTINATAIRES			
A. LE MAIRE			B. BREHERET
M. MAISONNEUVE			C. GAUTIER
J. BRAMIN			P. GADE
C. REUZEY			E. BRISSON
C. ARGOUIN			G. BERRÉE
A. BERTHELOT			D. FOLLUT
S. ARNOUET			A. BRUNETIERE
C. LE MENEFEC			

Monsieur le Maire,

Vous sollicitez l'avis de Nantes Métropole sur l'étude d'impact relative au projet urbain développé avenue Peccot à Orvault, sous maîtrises d'ouvrage de SNC Marignan Résidences (aménageur et constructeur) de la Ville d'Orvault (maîtrise d'ouvrage publique) et d'Atlantique Habitation ainsi que LNH (bailleurs sociaux), au titre de l'article L.122-1 du code de l'environnement. Ce projet prévoit en effet la réalisation de 45 000 m² de surface de plancher environ, en quatre tranches qui feront chacune l'objet d'un permis de construire.

Ce projet urbain, par son ampleur, a été travaillé entre le promoteur et sa maîtrise d'œuvre, la ville d'Orvault et Nantes Métropole pour s'assurer des relations à l'espace public, de la prise en compte des services urbains métropolitains, ainsi que des objectifs métropolitains de développement urbain traduits dans le PLU et dans le PLH.

La réalisation/requalification des espaces publics sur les voies adjacentes seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole. Par ailleurs, Nantes Métropole a sollicité la mise en souterrain des lignes haute tensions auprès de RTE. Les études approfondies se terminent et les travaux devraient se réaliser en 2019 entre l'avenue de la Paquelais et le rond-point Charles De Gaulle.

Suite aux échanges avec les différents acteurs et à la lecture de l'étude d'impact, Nantes Métropole formule les remarques et observations suivantes :

... / ...

Voirie – accès

- Il a été validé avec le porteur de projet et la Mairie qu'il n'y aura pas d'entrée/sortie directement sur le giratoire à l'intersection de la rue de Solay et de l'avenue Claude Antoine Peccot, mais que celle-ci est positionnée plus au sud de la rue de Solay au niveau de la voie pompier. Trois accès sont validés sur l'ensemble de l'opération : un, avenue Claude Antoine Peccot, un, rue Maryse Bastié et un rue de Solay.

Ces éléments sont à réintégrer dans les plans et la notice.

L'adaptation du giratoire de Solay plusieurs fois évoquée dans l'étude d'impact ne concerne pas la partie giratoire mais bien les liaisons douces et traversées.

- Pour tous les aménagements qui sont indiqués dans l'étude d'impact comme devant accompagner l'opération et réalisés par Nantes Métropole, il est demandé de s'en tenir strictement aux termes de la délibération métropolitaine instituant la Taxe d'Aménagement Majorée.

Rappel du texte de la délibération du 17 octobre 2016 :

Le développement urbain rendu possible sur le secteur génère des besoins d'accompagnement d'espaces publics significatifs. Le but de ces aménagements est d'organiser la desserte des futurs bâtiments, d'assurer la sécurisation et le confort des équipements piétons, de prendre en compte les déplacements en modes doux et d'améliorer l'accès aux équipements sportifs dans un secteur en mutation.

Les travaux porteront sur

- *la requalification des abords de la route de Vannes au droit du projet et les voies connexes, en particulier une partie de l'avenue Peccot et une partie de l'avenue de la Cholière ;*
- *l'amélioration des accès aux différents équipements sportifs et scolaires du quartier ;*
- *la création d'un mail piétons inter-quartiers structurant ;*
- *l'enfouissement des lignes haute tension longeant l'avenue Claude-Antoine Peccot.*

Stationnement

Le stationnement visiteurs devra être géré conformément aux dispositions du PLU puis du PLUM, le fonctionnement du stationnement visiteurs devra être précisé dans l'étude d'impact.

Déplacements doux – circulations

Nantes Métropole souhaite que soit présenté un plan des circulations PMR, ainsi qu'un plan des circulations piétonnes ouvertes au public sur le secteur en concordance avec le Plan de Déplacements Urbains.

Eaux Pluviales

La présence de nappes souterraines a été relevée pour la réalisation des sous-sols. Il est possible en cas de réalisation d'**un seul niveau de sous-sol** d'avoir un **dispositif de drainage en phase travaux**. Mais les dispositions de l'article 7 du règlement d'assainissement métropolitain doivent être rappelées : interdiction **de rejet permanent d'eaux de drainage dans les réseaux publics**, et préconisation de la réalisation de cuvelage étanche en présence de nappes.

Eaux usées

Le dossier ne précise pas le volume estimé des eaux usées générées par l'opération. Une note de calcul des débits prévisionnels générés par l'opération d'aménagement est demandée pour une meilleure appréciation des volumes (article 1.4.1 du cahier des prescriptions techniques de la Direction du Cycle de l'Eau).

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pascal PRAS
Vice-président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal PRAS', written over the typed name and title.